

# Migration: Après la régularisation, place à l'intégration

- **Anis Birrou prône un modèle marocain de vivre en commun**
- **L'importance de l'implication des pays d'origine et des organisations internationales**

**A**PRÈS la mise en place du dispositif de régularisation de la situation des immigrés irréguliers au Maroc, le ministère chargé des MRE et des affaires de la migration veut passer à la vitesse supérieure. L'objectif est de «construire un modèle marocain d'intégration des étrangers, pour favoriser un meilleur cadre de vivre en commun», comme l'a souligné Anis Birrou, ministre en charge de ce dossier, lors du séminaire organisé autour de ce thème, lundi dernier à Rabat. Car, «la régularisation est relativement facile, contrairement à la mise en place d'une politique durable d'intégration des immigrés», a noté, pour sa part, Anke Strauss, représentante au Maroc de l'Organisation internationale pour les migrations. Anis Birrou semble conscient de ce challenge. Il a fait savoir que des mesures d'accompagnement ont été prévues, notamment pour garantir le droit à l'éducation, à la formation professionnelle, à la santé... Pour lui, cela s'inscrit dans une approche globale qui s'articule autour de deux pôles, visant l'intégration des immigrés au niveau économique et social, parallèlement au lancement d'une planification anticipative de

l'évolution de la situation migratoire. Des études seront lancées pour mieux connaître les attentes de cette communauté. Cela sera accompagné d'un plan de communication visant à mieux comprendre l'autre

l'Ouest. Aujourd'hui, les étrangers représentent 26% de la population ivoirienne, comme l'a indiqué Ally Coulibaly, ministre de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur. Celui-ci a affirmé que son pays

## Exploiter les potentiels

**P**OUR Marina Del Corral Téllez, «il ne sert à rien de régulariser la situation administrative des migrants si elle n'est pas accompagnée des autres droits économiques et sociaux», a-t-elle indiqué. D'ailleurs, la responsable espagnole a souligné que Madrid a mis en place un catalogue des droits des étrangers. Parallèlement, le financement européen favorise le lancement d'actions relatives notamment au suivi de la cohésion sociale et du niveau du racisme. Néanmoins, la réussite de cette politique d'intégration passe par «l'inscription des mesures à mener au niveau local», a insisté Eduard Gnesa, ambassadeur extraordinaire de la Suisse. Il a fait savoir que cette intégration peut constituer une véritable opportunité, surtout à travers «la responsabilisation des individus et de l'exploitation de leurs potentiels». □

pour éviter les logiques d'exclusion. Les autorités des pays d'origine ainsi que les organisations internationales sont appelées à s'impliquer dans ce processus, a insisté le ministre. Car, «il s'agit d'une responsabilité partagée», comme l'ont indiqué différents intervenants lors de ce séminaire. D'où l'intérêt de cette rencontre qui «permettra de profiter des expériences internationales dans ce domaine, afin d'aboutir à la concrétisation des orientations royales», a affirmé Birrou. Ainsi, plusieurs intervenants ont présenté les modèles d'intégration adoptés dans leurs pays, y compris parmi des Etats subsahariens comme la Côte d'Ivoire. Surtout qu'il s'agit d'un pays qui s'est transformé au fil des ans en véritable terre d'accueil des migrants de l'Afrique de

«a besoin de l'expertise marocaine dans ce domaine», et s'est dit «prêt à examiner toutes les pistes pour mener à bien cette coopération». La mutualisation des efforts pour assurer une meilleure gestion de ce dossier s'étendra également à l'Espagne, qui a lancé la réflexion sur l'intégration des immigrés en 2004. Ainsi, Marina Del Corral Téllez, secrétaire générale de l'Immigration au ministère espagnol de l'Emploi, a confirmé la disponibilité de son pays à prendre part à la réunion du groupe de travail sur l'intégration, dont la date sera fixée dans les prochains jours. □

M.A.M.

*Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com*